

tandis que celui qui y aurait passé plus de 54 mois obtiendrait l'indemnité maximale de 55 %.
(Délibérations, 1A:60-61)

30. Pour la première fois, le Sous-comité a entendu le Club Koncentration Lager Buchenwald, petite association unique en son genre, formée de 16 vétérans de l'Aviation royale du Canada dont les appareils ont été abattus en Europe occupé en 1944. Parce qu'ils portaient des vêtements civils au moment de leur capture, ils ont été livrés à la Gestapo et accusés d'être des espions, des saboteurs et des collaborateurs. Par conséquent, ces aviateurs n'ont pas été traités au départ comme des prisonniers de guerre, mais plutôt détenus dans une prison civile de Paris dirigée par la Gestapo, puis envoyés au camp de concentration de Buchenwald, de triste renommée. Pendant tout ce temps, ils ont été battus, torturés psychologiquement et gardés en détention solitaire pendant les interrogatoires; ils ont été ensuite privés de nourriture et soumis à d'autres sévices pendant leur séjour au camp de concentration. En novembre 1944, quand on les a envoyés, "par miracle", au camp de prisonniers de guerre de Stalag Luft III, c'était juste avant l'évacuation du camp en marche forcée afin d'éviter d'abord les premières troupes soviétiques, puis les troupes alliées occidentales. Par conséquent, même si la captivité a été courte, elle a été extrêmement dure et cruelle tant au point de vue physique qu'émotif.
(Délibérations, 8:30-33)

31. Le Sous-comité a encouragé les prisonniers de guerre à raconter leur capture, leur incarcération et le traitement qu'ils ont reçu après la guerre. Un fait en est ressorti très clairement: pour reprendre les termes du brigadier anonyme d'un corps médical dont se souvenait un témoin, "le gouvernement n'était pas disposé à s'occuper des anciens combattants, il s'en foutait. Tout ce qu'il veut, c'est s'en débarrasser". (Délibérations, 2:17) Cela se produisait, semble-t-il quand les anciens combattants tentaient d'obtenir des pensions pour des blessures reçues lors de leur capture ou pour des maladies ou blessures causées par leur incarcération. Souvent, bien sûr, ces blessures n'étaient pas consignées dans les dossiers médicaux canadiens des prisonniers de guerre parce qu'elles avaient été traitées en captivité, sinon laissées à la guérison naturelle. Faute de preuve écrite sur l'origine de certaines de ces incapacités, faute - selon les témoins - de médecins qui connaissaient les conditions de vie dans un camp de prisonniers de guerre, entre un camp et un autre, ou même entre un camp de prisonniers de guerre et un camp de concentration comme Buchenwald, le Ministère a été accusé d'être trop porté à refuser aux ex-prisonniers de guerre les pensions d'invalidité qu'ils réclamaient par suite des circonstances de leur capture et de leur incarcération. (Délibérations, 2:12-17 et 8:36). Les expériences vécues par certains prisonniers de guerre et les opinions qu'ils ont exprimées devant le Sous-comité ne sont peut-être pas représentatives de l'évaluation des demandes de pension découlant de l'emprisonnement, mais le mécontentement des anciens combattants qui ont été emprisonnés pendant longtemps ou dans des conditions extrêmement pénibles est réel et ne date pas d'hier.

32. Votre Comité est d'avis que le fait ou le risque de souffrir de stress post-traumatique ou de troubles équivalents dépend de la durée et de la rigueur de la captivité; et les symptômes,